



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS

Le 1^{er} juin

Le Conseil de la Communauté de Communes Fier et Ussez, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Sillingy, à 19h00 sous la présidence de M. Henri CARELLI.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 25 mai 2023

Nombre de conseillers : en exercice 32 - présents 26 - votants 31.

Présents :

Pierre AGERON, Yolande BAUDIN, Carole BERNIGAUD, Thomas BIELOKOPYTOFF, Christian BOCQUET, Dominique BOUVET, Henri CARELLI, Jacqueline CECCON, Jean-Pierre CHAMBARD, Rocco COLELLA, Roger DALLEVET, François DAVIET, Luc DUBOIS, Karine FALCONNAT, Virginie FRANCOIS, Yves GUILLOTTE, Christophe GUITTON, Sylvie LE ROUX, Cécile LOUP FOREST, Christiane MICHEL, Séverine MUGNIER, Roland NEYROUD, Michel PASSETEMPS, Maly SBAFFO, Yvan SONNERAT, Brigitte TERRIER

Procurations :

Elodie DONDIN à Séverine MUGNIER
Fabienne DREME à Karine FALCONNAT
Sophie FORNUTO à Luc DUBOIS
Philippe LANGANNE à Roger DALLEVET
Henri PERRIN à Maly SBAFFO

Excusée : Elisabeth BOIVIN

Secrétaire de séance : Roger DALLEVET

N° 2023-48 : Attribution d'une subvention à l'association Odélia pour l'acquisition d'un véhicule 9 places

Madame Maly SBAFFO, Vice-Présidente déléguée aux services à la personne, rapporteur

L'association Odélia, qui gère l'EHPAD « Le Bosquet de la Mandallaz » de Sillingy, a pour projet l'acquisition d'un minibus 9 places aménagé aux normes PMR afin de pouvoir faciliter le déplacement de ses résidents et ainsi aider au maintien du lien social avec l'extérieur.

L'association recherche des partenaires susceptibles de participer au financement de l'acquisition de ce véhicule dont le coût est estimé à 60 500 €. A ce titre, elle a sollicité la CCFU pour le versement d'une subvention. Elle propose la possibilité d'une mise à disposition du véhicule aux services de la CCFU, selon des modalités qui pourraient être définies par convention.

Lors de sa réunion du 16 mars 2023, le bureau communautaire a émis un avis favorable au soutien du projet en faveur des aînés.

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'**approuver** le versement d'une subvention d'un montant de 5 000 € à l'association Odélia pour soutenir le projet d'acquisition d'un minibus 9 places aménagé aux normes PMR,
- D'**autoriser** le Président à effectuer les démarches nécessaires au versement de cette subvention.

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité ces propositions.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

**Le Président,
Henri CARELLI**



**Le secrétaire de séance,
Roger DALLEVET**

